



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0105

Déposé complet le 03/09/2024

De EDF ENR
représentée par Mme Zohara YAPICI

Domicilié(e) 12 rue Isaac Newton
31830 PLAISANCE DU TOUCH

Pour Installation de 10 panneaux
photovoltaïques

Sur un terrain sis 7 rue André Bernard
33340 – LESPARRE MÉDOC
Cadastré AC 252

SURFACE DE PLANCHER

Existante : / m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 03/09/2024, par EDF ENR représentée par Mme Zohara YAPICI, domiciliée 12 rue Isaac Newton à PLAISANCE DU TOUCH (31830), et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MÉDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0105,

Vu l'objet de la demande :

- Installation de 10 panneaux photovoltaïques de couleur noire en surimposition de la couverture, pour une superficie de 20 m²,
- Sur un immeuble situé 7 rue André Bernard à LESPARRE-MÉDOC (33340), parcelle cadastrée AC 252,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L111-16 et R111-23,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, et notamment le règlement de la zone Ud,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 16 septembre 2024

Le Maire
Bernard GUIRAUD



NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRÉSOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales